



Repentigny, 25 Mai 2015

Me Sonia Label,

En réponse de la vôtre datée du 1^{er} mai 2015 reçu le 11 mai 2015. Cette lettre était accrochée à ma porte extérieure. Dans celle-ci, il est indiqué que ma réponse est attendue pour le 14 mai 2015 biffé à la main et corrigé pour le 21 mai 2015.

Je profite de l'occasion pour vous indiquer ma grande surprise d'entendre mon nom lors du témoignage de M. André Durocher. J'ai eu très peu de contact avec M. Durocher tout au long de ma carrière. À mon souvenir, nous nous sommes rencontrés au début des années 2000 alors que j'étais directeur des travaux publics de la Ville de Bellefeuille et M. Durocher un entrepreneur qui avait eu un contrat. Par la suite, nos chemins se sont croisés à nouveau pour un contrat avec un promoteur à Saint-Jérôme (M. Richard Leblanc – Projet de la Volière).

Durant la réalisation de ce contrat, une rencontre a eu lieu dans mon bureau de chez Dessau à Laval avec M. Durocher ou je lui expliquais que ces mensonges sur son échéancier n'étaient plus acceptables. M. Durocher indiquait à mes employés, qu'il mobiliserait ses équipes et ne le faisait jamais. Cette rencontre avait pour but de m'assurer que mon client (Richard Leblanc) serait bien servit. M. Durocher m'a assuré sa collaboration, chose qui n'a pas eu lieu. Les travaux ont eu lieu avec un énorme délai d'exécution. De plus, un litige est survenu sur les quantités de roc, cela c'est terminé devant un arbitre au palais de justice de Montréal.

À mon souvenir, je n'ai pas eu de contact avec M. Durocher à la suite de cet arbitrage. Dessau à surveiller des travaux d'Excavation Panthère en lien avec des travaux de remplacement de ponceaux dans Lanaudière. Mon Chef d'équipe qui s'occupait des projets avec le Ministère des Transports du Québec était Francis Boivin, ing. . M. Boivin a émis un constat d'infraction au MTQ à Excavation Panthère. Ce qui a placé Excavation Panthère sur la liste noire du MTQ.

M. Durocher allègue que je lui ai téléphoné dans le but de l'influencer sur un projet à St-Hippolyte pour le bénéfice d'Infrabec. Évidemment, je n'ai rien fait de ça.

1- Mon service (Infrastructures municipal) de Dessau a obtenu en 2011-2012 son seul contrat à St-Hippolyte : Réfection du chemin du Lac Bertrand;

2- À ma connaissance et selon la réponse de la municipalité de St-Hippolyte mentionné dans un article de l'écho du Nord à l'automne 2012, Infrabec n'a jamais eu de contrat à St-Hippolyte;

3- Mes contacts avec Infrabec ce sont limités à trois contrats : Un promoteur dans le secteur Lafontaine en 2009-2011, Rue Rosemère (Rosemère) 2011-2012, Parc Filion (St-Jérôme) 2011-2012. Dans les deux derniers cas, C'est la caution qui a terminé les contrats.

Je dois vous mentionné ma très grande déception de voir qu'un individu peut salir la réputation de quelqu'un ainsi au grand jour seulement par pure vengeance. Il s'agit d'un parjure et je m'explique mal comment la commission a pu permettre à M. Durocher d'inventer un tel mensonge sans vérifier au préalable.

Dessau a mis fin à mon emploi en Avril 2012 pour des raisons de remaniement et de perte de revenu. Ma recherche d'emploi a été très difficile, le parjure de M. Durocher m'a causé énormément de préjudice. Les entreprises de mon milieu n'avait pas de contrat et les autres entreprises faisait des recherches internet sur moi et tombait sur le parjure de M. Durocher.

En avril 2015, Le Groupe BauVal à décider de me faire confiance. Je leur en suis énormément reconnaissant.

Me Lebel, je ne peux rien faire sur ce qui a été fait, je vous demande de retirer ce parjure de votre rapport afin que mon nom ni sois pas associé pour toujours. Le WEB est déjà bien assez.

Bien à vous,



Bruno Crispin, ing.



Signé devant moi à
Repentigny ce 25 mai 2015



CPA, CA